

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DASES 144G Subventions (11.000 euros) à quatre associations pour leurs actions culturelles en direction des personnes âgées.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Canopy (18^e), Culture et bibliothèques pour tous (15^e), l'Eclaboussée (18^e) et l'Onde et Cybèle (18^e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée à l'association Canopy (18^e) (SIMPA 10 830, dossier 2016_04889) au titre de 2016.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association Culture et bibliothèques pour tous (15^e) (SIMPA 19 714, dossier 2016_04317) au titre de 2016.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 3.500 euros est attribuée à l'association l'Eclaboussée (18^e) (SIMPA 28 321, dossier 2016_03596) au titre de 2016.

Article 4 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association L'Onde et Cybèle (18^e) (SIMPA 10 887, dossier 2016_01272) au titre de l'année 2016.

Article 5 : Les dépenses seront imputées au chapitre 65, rubrique 53, nature 6574, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2016 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO